



Revision de loyer (pb avec le gestionnaire)

Par **momo38**, le **17/03/2010** à **14:43**

Bonjour,

en 2006 j'ai fait l'acquisition d'un appartement dans le cadre de la Loi Demessine. Les conseils m'ont orienté vers ce bien en s'appuyant fortement à la fois sur le sérieux de la Société de Gestion ODALYS et sur le rendement locatif prévoyant une révision triennale attractive.

Conformément au bail commercial prévoyant une indexation triennale du loyer sur la base de l'indice du coût de la construction, le montant du 3e trimestre 2009 a été revu.

En désaccord avec le montant, j'ai demandé le détail de calcul pour la révision de ce loyer au Service Propriétaire de la Société Odalys - Mes diverses sollicitations (Tel, fax, demande de RDV, Lettre Reco) sont restées sans réponse.

En vous remerciant par avance de votre avis sur les suites possible à donner pour faire respecter le bail.